



**REPRÉSENTATION PERMANENTE  
DE LA FRANCE AUPRÈS DE  
L'OFFICE DES NATIONS UNIES  
À GENÈVE ET DES  
ORGANISATIONS INTERNATIONALES  
EN SUISSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

LF/cda/2023-0180897

La Mission Permanente de la France auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres organisations internationales en Suisse présente ses compliments au Haut-Commissariat aux droits de l'Homme et a l'honneur de lui faire parvenir ci-après les éléments du Gouvernement français concernant l'affaire du décès de M. Adama Traoré, dans le cadre de son suivi de la mise en œuvre de la résolution 47/21 du Conseil des droits de l'Homme.

L'affaire Adama TRAORE a fait l'objet d'une ouverture d'information judiciaire le 20 juillet 2016 confiée à des juges d'instruction, lesquels enquêtent de manière indépendante, à charge et à décharge, afin de parvenir à la manifestation de la vérité.

Dans cette affaire, de nombreux actes, notamment des expertises médicales, ont été réalisés, d'office ou à la demande des parties civiles, afin d'établir de manière certaine et univoque les circonstances et les causes du décès.

Pour l'heure, aucune responsabilité n'a été dégagée et aucune personne n'a été mise en examen. Dans le respect de la présomption d'innocence, il appartient de laisser l'enquête suivre son cours.

Le Gouvernement français renvoie à ses observations sur la communication conjointe n° AL FRA 10/2021 relative au décès de M. Adama TRAORE.

La Mission Permanente de la France auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres organisations internationales en Suisse saisit cette occasion pour renouveler au Haut-Commissariat aux droits de l'Homme les assurances de sa très haute considération./.



Genève, le 21 avril 2023

**Haut-Commissariat aux droits de l'Homme**  
Palais des Nations  
1211 GENEVE 10